

Compte rendu :

**Commission Consultative Nationale de Classement des Postes de l'Office national des forêts
Réunie mercredi 16 Avril 2014 à Paris**

Le SNUPFEN-Solidaires assistait à cette réunion (toutes les organisations syndicales étaient représentées). Exercice difficile lorsqu'on est farouchement opposé au classement des postes. Quelques recours ont permis d'illustrer ce que nous avons toujours dit : le classement des postes est injuste, crée des frustrations, casse les collectifs de travail et...fait exploser l'éventail des primes au détriment de certaines catégories. C'est donc un outil de management contre-productif.

L'Administration a néanmoins rappelé qu'elle appliquerait la note de service du 4 février 2013 (et celles qui ont suivi, notamment du 2 avril) et rien que la note... Nous y veillerons.

Quelques infos :

- 181 collègues ont fait un recours, 41 ont obtenu satisfaction.
8 en B3-B4, 10 en A1,
16 en A1 bis et 7 en A2

- Estimation du surcoût pour la masse salariale :
64.000 €uros, ce qui aurait aussi permis d'augmenter de 150 e€uros la prime annuelle pour 430 C administratif.

Rappel des NDS concernées :
- 13-G-1825, 13-G-1835, 13-G-1864 et 13-G-1865

Commission de reclassement - Bilan des demandes			
DT	Nombre		Pourcentage de satisfaction
	Demandes	Reclassement	
80 - Alsace	19	3	16%
82 - BCA	20	3	15%
83 - COAL	15	4	27%
84 - Franche-Comté	7	2	29%
85 - Ile de France NO	15	3	20%
86 - Lorraine	18	7	39%
87 - Méditerranée	19	7	37%
88 - Rhône Alpes	12	2	17%
89 - Sud Ouest	18	3	17%
9005 - Corse	14	3	21%
9010 - Guadeloupe	2	0	0%
9015 - Guyane	9	1	11%
9020 - DR Martinique	2	0	0%
9025 - DR Réunion	4	1	25%
92 - Siège	7	2	29%
	181	41	23%

Cette commission paritaire ne se substitue pas aux voies de recours normales, elle émet un avis. L'harmonisation déclarée par ce mode de classement se fait sur les postes et non pas sur les agents qui occupent le poste. Tout au long de la réunion, ce point a été rappelé tant par l'Administration que par les organisations syndicales.

Le classement retenu lors de cette réunion interviendra rétroactivement au 1er décembre et 23 décembre 2013 (dates des notes de services concernées). Pour les prochaines années, le classement interviendra au lendemain de la réunion de cette commission. La note de service sera modifiée en conséquence.

Vos représentants SNUPFEN à la commission :

Véronique VINOT et Denis LAGNEAUX